

## AUTO ECOLE JAMES Sarl

42 Quai des Bons Enfants

88 000 EPINAL

Tél : 03 29 82 57 58

N° de Siret : 411 758 220 00015

N°d'Agrément E. 02.088.0341.0

Code APE 8553 Z

108 Rue d'Alsace

88 150 THAON LES VOSGES

Tél : 03 29 43 20 48

N° de Siret : 411 758 220 00023

N°d'Agrément E. 04.088.0388.0

Code APE 8553 Z

Piste Privée

57 Route d'Epinal

88 390 UXEGNEY

Tél : 03 29 82 57 58

---

### Déroulement et conditions de l'examen BE

Comme tous les permis de conduire, l'examen du permis de conduire BE se compose de 3 épreuves :

- le code ;
- la conduite hors circulation ;
- la conduite en circulation.

#### **Le code**

Toutes les personnes titulaires d'un permis de conduire depuis plus de 5 ans ou qui ont passé l'épreuve du code depuis plus de 5 ans doivent repasser cette épreuve. L'**obtention du code est nécessaire** pour pouvoir passer les examens de conduite hors et en circulation.

#### **La conduite hors circulation**

L'examen de conduite hors circulation dure environ 30 minutes pendant lesquelles le candidat est soumis à **3 épreuves** :

- les vérifications courantes de sécurité aussi bien lors de l'attelage que du dételage ;
- une interrogation orale avec un tirage au sort parmi 12 fiches avec des questions sur la sécurité et la mécanique avec parfois une démonstration nécessaire sur le véhicule ;
- une épreuve de maniabilité avec un exercice tiré au sort par un des premiers candidats. L'exercice consiste en une marche arrière sinueuse entre des plots à réaliser en moins de 5 minutes et avec selon le tirage au sort :
  - un arrêt de précision ;
  - un stationnement dans une zone matérialisée ;
  - une simulation de mise à quai.

Il convient d'obtenir un minimum de 18 points pour réussir cette épreuve, sous réserve de :

- ne pas avoir obtenu de note éliminatoire ;
- avoir obtenu un résultat favorable à l'épreuve de maniabilité.

#### **La conduite en circulation**

Après l'examen de la conduite hors circulation, le candidat est soumis à une épreuve de conduite en circulation. Cet examen se déroule sur des itinéraires variés en agglomération, sur routes et autoroutes, et permet à l'examineur de vérifier que le candidat est capable de circuler en toute sécurité.

Le candidat doit obtenir 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire